Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 056-215600040-20260709-D054_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

9 JUILLET 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19 - présents : 11 - votants : 18

L'an Deux Mille Vingt-Six, le neuf Juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 Juillet 2026.

Présents : Samuel FÉRET, Géraldine TABART, Yvon RIALLAND, Séverine JÉHANNO, Geneviève LE GOUALLEC, Jean-François BASCOU, Marie-Pierre RICORDEL, Isabelle MENTION, Fabrice CHAMPALLE, Wanig LE NEVÉ, David DUFOUR.

Absents excusés : Magali FORÊT (pouvoir à Géraldine TABART), Hervé LEFEBVRE (pouvoir à Samuel FÉRET), Rachel RAITHIER (pouvoir à Fabrice CHAMPALLE), Servane LE RAY, Bernard MAUDUIT (pouvoir à Geneviève LE GOUALLEC), Nicolas GUYOT (pouvoir à Séverine JEHANNO), Yolène BÉGO (pouvoir à Jean-François BASCOU), Thomas OLIVIER (pouvoir à Yvon RIALLAND).

Secrétaire de séance : Fabrice CHAMPALLE

054/2026 Création de postes dans le cadre des avancements de grade

M. le Maire expose au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Compte-tenu des propositions d'avancement de grade pour l'année 2026, il convient de créer le poste correspondant, à savoir :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet (28,25/35ème)

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR,

- ☐ Décide la création des 2 postes ci-dessus.
- ☐ D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Samuel FÉRET.